

TGV Rhin-Rhône et emplacement de la gare TGV à Besançon - Motion proposée par l'AREV et les Verts

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

«Suite à la consultation du mois de novembre sur les transports, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon, réuni le 13 décembre 2001, demande au Ministre des Transports d'organiser une table ronde sur le TGV Rhin-Rhône et l'emplacement de la gare TGV à Besançon.

Les participants de cette table ronde pourraient être le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, l'Union Européenne, la SNCF, Réseau Ferré de France, le Conseil Régional de Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ainsi que les représentants des associations des usagers des transports et ceux du comité «Une seule gare à Besançon, Non à Auxon»».

«M. LE MAIRE : J'ai reçu cette motion comme vous, en début de séance.

M. Éric ALAUZET : Ça fait longtemps qu'on n'avait pas parlé du TGV !

M. LE MAIRE : Je crois que nous avons déjà largement, très très largement parlé de ce problème. L'association m'a informé ce matin de cette demande qui a été faite au Ministère de l'Environnement entre autres. Je pense qu'on va attendre que celui-ci réponde. On a eu déjà tout un débat sur ce point, donc en ce qui nous concerne nous ne voterons pas sur une motion de cette importance que j'ai découverte en début de séance, il y a effectivement 5 heures. D'ailleurs on n'est même pas concerné par les avis dans cette motion ! C'est une très bonne remarque de Michel LOYAT ; ça m'avait échappé. Il paraît difficile que nous nous prononcions sur une motion dans laquelle on demande une table ronde à laquelle nous ne sommes pas invités, effectivement. Une personne va s'exprimer sur cette motion, Martine BULTOT ou Benoît CYPRIANI, mettez-vous d'accord entre vous mais c'est l'une ou l'autre. On ne va pas relancer un débat TGV à cette heure-là, je m'y refuse. Martine BULTOT présente la motion.

Mme Martine BULTOT : Cette motion marque la volonté de dialogue et d'ouverture en permettant à un maximum de composantes de développer ses arguments et d'entendre ceux des différents Ministères de l'Équipement, des Transports, de la SNCF, de RFF, mais également des autres collectivités territoriales et je regrette mais la Ville de Besançon, par l'intermédiaire de l'agglomération, est invitée à cette table ronde.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il faut poser la question à la Communauté d'Agglomération ; vous la poserez donc à la prochaine réunion de cette collectivité.

Mme Martine BULTOT : On peut ajouter maintenant la Ville...

M. LE MAIRE : Vous m'avez fait le reproche tout à l'heure en disant que la consultation il fallait la faire à l'échelon de l'agglomération. Trois ou quatre heures après, vous nous proposez d'ajouter la Ville de Besançon. Il y a une demande qui a été faite par ces personnes, figure même dans la liste des signataires une personne individuelle dont je tairai le nom mais chacun l'a bien reconnue, ce qui veut dire qu'on peut demander une table ronde et un individu peut demander une table ronde au Ministère ! Que vous demandiez cette table ronde, je trouve cela tout à fait normal. Si le Ministère y répond favorablement, eh bien nous nous y rendrons. Mais là on n'est même pas concerné par cette demande et je ne crois pas que ça vous ait échappé ou alors ça serait grave, donc je mets cette motion au vote».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal repousse cette motion à la majorité, douze Conseillers votant pour.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.